

IDENTIFICATION DU NOUVEAU-NÉ AVANT L'ATTRIBUTION DE SON IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)

LES RISQUES D'IDENTIFICATION DES NOUVEAU-NÉS Enjeux et pistes d'amélioration

L'identification des nouveau-nés est une étape essentielle car une erreur peut avoir des répercussions graves, tant médicales que familiales. Malgré les protocoles en place, plusieurs situations à risque subsistent.



Les informations de l'article ci-après concernent uniquement l'identification du nouveau-né AVANT l'attribution de son Identité Nationale de Santé (INS), puisque cette situation n'est pas décrite dans le Référentiel National d'Identitovigilance (RNIV).

1. LIEU DE NAISSANCE ET IDENTIFICATION IMMÉDIATE

LES RISQUES

1. Le tout premier risque réside dans les conditions de l'accouchement de la maman : en maternité, programmé ou par césarienne en urgence, à domicile, avec une décision tardive de confier son bébé à l'adoption.

2. Le second concerne l'erreur d'attribution initiale des **bracelets d'identification***, qui peut entraîner une confusion entre deux enfants, notamment en période de forte activité. La perte ou la dégradation des bracelets reste également un problème courant, rendant plus difficile l'association correcte entre l'enfant et ses données de soins. Et si l'identité du bébé a été saisie de façon manuscrite sur le bracelet, son enregistrement numérique pour l'édition d'étiquettes issues du système d'information est également un risque à prendre en compte. Quoiqu'il en soit le statut de l'identité reste « provisoire ».

**Le Collège National des Sages-Femmes (CNSF) indique que le nouveau-né doit porter dès sa naissance 2 bracelets d'identité, un au poignet et l'autre à la cheville et le personnel veillera à ce qu'ils restent toujours bien en place. Ils doivent comporter les traits d'identité suivants : nom de naissance, prénom de naissance, date et heure de naissance, sexe. Ces éléments seront marqués de façon indélébile.*

3. NAISSANCE MULTIPLES

Lorsque plusieurs bébés naissent en même temps, la simultanéité des soins augmente le risque de confusion. Dans ces situations, l'usage de bracelets complémentaires (couleurs spécifiques, codes-barres, numéros distinctifs) et la double vérification par des professionnels sont fortement recommandés, tout comme l'usage systématique de l'heure de naissance dans l'identification de chaque nouveau-né.

2. IDENTITÉ PROVISOIRE ET MODIFICATIONS

VIGILANCE

Aussi, une attention particulière doit être portée lorsque les parents n'ont pas encore choisi définitivement le prénom voire le nom de leur enfant. Durant la période accordée aux parents pour déclarer officiellement la naissance, le bébé est alors identifié par un **nom provisoire** ou par celui de la mère, les pratiques françaises varient beaucoup.

Ce délai peut créer un risque de modifications successives de l'identité dans les systèmes informatiques hospitaliers, avec des doublons ou incohérences. La vigilance est donc nécessaire pour assurer la fiabilité des données du dossier médical.

L'identité du nouveau-né se verra attribuer le statut « valide » dans le Système d'Information uniquement lorsqu'un des parents présentera un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille. L'Identité Nationale de Santé (INS) du bébé passera au statut « qualifié » lorsqu'un des parents présentera son dispositif d'identification à haut niveau de confiance (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour).

4. TRANSFERT ET CHANGEMENT DE STRUCTURE

Le transfert d'un nouveau-né, par exemple vers un service de néonatalogie ou une autre structure hospitalière, constitue également une étape critique. Séparé de sa mère, l'enfant doit être identifié sans ambiguïté dans un nouvel environnement, parfois avec un autre système d'information. Le risque de rupture de traçabilité impose une transmission rigoureuse des données d'identité et une vérification systématique à l'arrivée dans la nouvelle structure ainsi que lors du retour dans l'établissement d'origine. Une procédure de transfert du nouveau-né doit donc exister dans les deux structures.

BONNES PRATIQUES & RECOMMANDATIONS



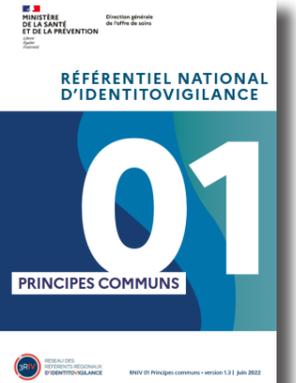
Pour réduire ces risques, plusieurs mesures peuvent être renforcées.

- **La présence du bracelet nominatif, posé immédiatement après la naissance, doit être systématiquement contrôlé à chaque étape des soins.**
- **L'utilisation de bracelets sécurisés, difficilement détachables ou munis de codes-barres, constitue une piste d'amélioration.**
- **La formation continue des équipes de maternité, axée sur la vigilance et la traçabilité, reste également essentielle.**
- **L'implication des parents dans la vérification de l'identité de leur enfant peut représenter un soutien précieux au personnel soignant.**

Accès aux outils



RÉFÉRENTIEL IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ
file:///C:/Users/cbstr/Downloads/
RNIV%201%20Principes%20communs%20v1.3-1.pdf



Accès aux outils



RÉFÉRENTIEL IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ
file:///C:/Users/cbstr/Downloads/
ins-guide-implementation.pdf



Accès aux outils **APPLICATION**

Identitovigilance en Nouvelle-Aquitaine

Infos Identité Santé est une application pour smartphone et PC, qui a pour objectif de sensibiliser et d'accompagner les professionnels de santé ainsi que les usagers sur les bonnes pratiques liées à l'identitovigilance et la gestion de l'Identité Nationale de Santé (INS). Elle fournit des informations simples et claires et des ressources actualisées pour garantir une identification fiable du patient tout au long de son parcours de soins.

**L'identité du patient est une donnée sensible.
Une erreur d'identification peut avoir de lourdes conséquences sur le parcours de santé, de soins et de vie de l'utilisateur.**



Télécharger l'application
<https://www.identito-na.fr/infos-identite-sante>

